



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Première Commission

Point 101 oo) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : Traité
sur l'interdiction des armes nucléaires

Algérie, Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Eswatini, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Kazakhstan, Liechtenstein, Madagascar, Malawi, Mexique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, République dominicaine, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [72/31](#) du 4 décembre 2017,

1. *Se félicite* de l'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires¹ ;
2. *Note* que le Traité est ouvert à la signature depuis le 20 septembre 2017 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York ;
3. *Se félicite* que, au 17 octobre 2018, 69 États avaient déjà signé le Traité et que 19 autres l'avaient ratifié ou y avaient adhéré ;
4. *Invite* tous les États qui ne l'auraient pas encore fait à signer le Traité, à le ratifier, à l'accepter, à l'approuver ou à y adhérer dès que possible ;
5. *Engage* les États qui sont en mesure de le faire à encourager l'adhésion au Traité grâce à des contacts bilatéraux, infrarégionaux, régionaux et multilatéraux, à des actions d'information et à d'autres moyens ;
6. *Prie* le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire du Traité, de faire rapport, à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, sur la signature,

¹ [A/CONF.229/2017/8](#).



la ratification, l'acceptation et l'approbation du Traité, ainsi que sur l'adhésion à celui-ci ;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ».
